

MARCHE DE LA BIEVRE

Inscriptions - Mode d'emploi

Pour la mise en place du paiement en ligne des inscriptions, La Marche de la Bièvre a fait appel à **Engage-Sports**, plateforme communautaire

I – Inscription individuelle

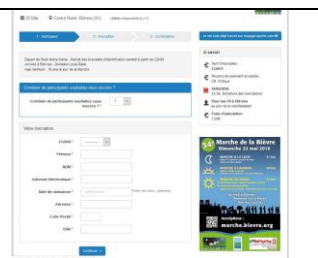
Sur la page d'accueil du site Marche de la Bièvre (marche.bièvre.org) cliquer sur le bouton rouge **Inscription**. Vous êtes dirigés vers le portail Engage-Sports.

Sur la page d'accueil du portail Engage-Sports, sélectionner la Marche choisie en cliquant sur le bouton **Inscription** correspondant.



Sur l'écran suivant, renseignez les informations administratives, puis cliquez sur le bouton **Continuer**

Sur l'écran suivant, vérifier et valider votre inscription en cliquant sur le bouton **S'inscrire**.



Dans le panier d'inscription, après avoir coché la case « **J'ai pris connaissance des conditions ...** », choisir le mode de paiement : carte bancaire ou chèque ?



Paiement par Carte bancaire (CB)

Si vous choisissez paiement par carte bancaire, vous êtes dirigés vers le site sécurisé de la Banque Populaire, avec les renseignements classiques de paiement par CB.

Après paiement, par vous recevrez un mail automatique, accusant réception de votre paiement CB et récapitulant votre inscription.

Après validation de votre inscription par l'organisateur,

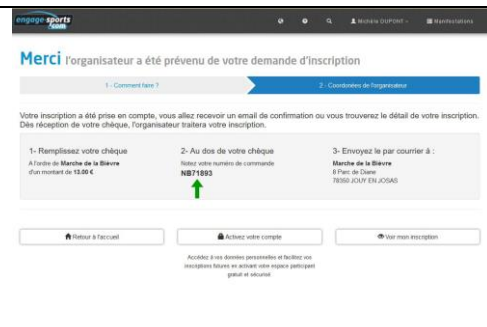
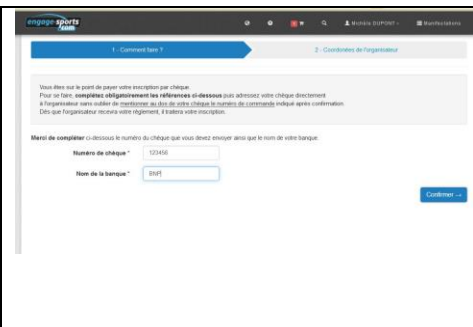
vous recevrez un mail de confirmation avec votre numéro de dossard. Vous êtes désormais Engagé.

Paiement par chèque.

Sur l'écran suivant, vous devez indiquer le N° du chèque et le nom de la banque.

Le chèque est à faire à l'ordre de Marche de la Bièvre et à envoyer à l'organisateur.

Ne pas oublier de noter le N° de commande au dos du chèque



Après confirmation de votre souhait de payer par chèque, vous recevrez un mail automatique rappelant ces différentes consignes.

A réception de votre paiement et après validation de votre inscription par l'organisateur, vous recevrez un mail de confirmation avec **votre numéro de dossard. Vous êtes désormais Engagé**

Imprimez le mail de confirmation avec le numéro de dossard, présentez-le au départ pour retirer votre bracelet d'identification qui vous permettra d'accéder aux différents ravitaillements.

Si vous quittez l'application avant paiement, les données renseignées ne seront pas conservées. Notez bien votre N° de commande. Bien garder votre mail de confirmation d'engagement. C'est à partir de ce mail que vous pourrez à nouveau accéder à votre bulletin d'inscription et l'imprimer ou le modifier

II – Inscription de groupes

Il est conseillé de procéder à l'inscription du groupe en une seule fois.

Toutefois si vous devez inscrire des participants retardataires, lisez auparavant le paragraphe III

Sur la page d'accueil du site Marche de la Bièvre (marche.bièvre.org) cliquer sur le bouton rouge **Inscription**. Vous êtes dirigés vers le portail Engage-Sports.

Sur la page d'accueil du portail Engage-Sports, sélectionner la marche choisie en cliquant sur le bouton **Inscription** correspondant.

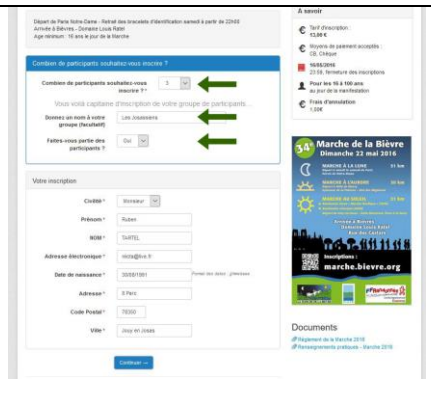


Vous êtes invités à préciser :

- le nombre de personnes à inscrire
- le nom du groupe (facultatif)
- si vous faites partie des participants.

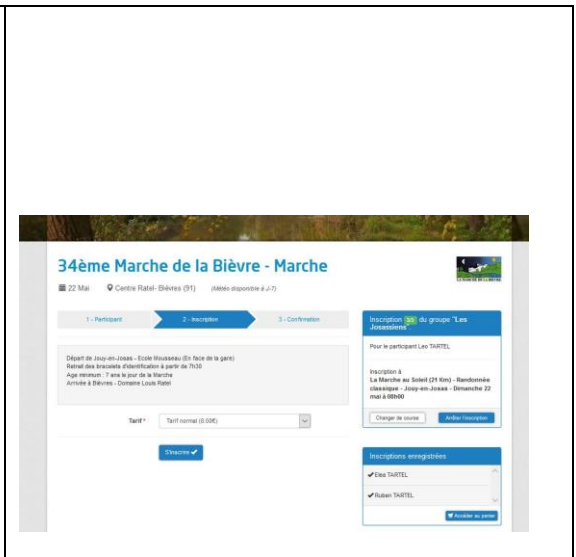
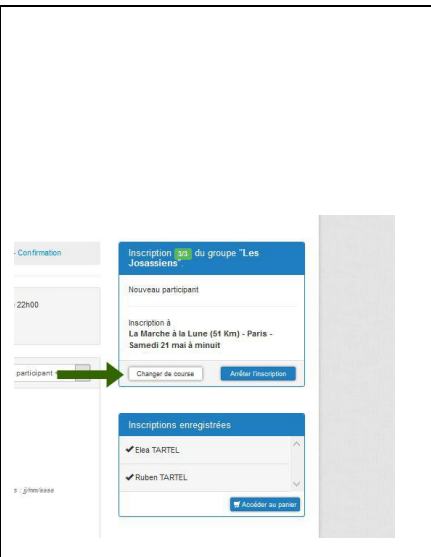
Ensuite renseigner les informations administratives, puis cliquez sur le bouton **Continuer**

Sur l'écran suivant, vérifier et valider votre inscription en cliquant sur le bouton **S'inscrire**.



Vous êtes ensuite invité à inscrire le deuxième participant. S'il fait la même marche que vous, renseigner directement les informations administratives (idem ci-dessus)

S'il fait une autre marche, cliquer sur « **Changer de course** ». Vous êtes alors redirigé sur le portail d'accueil d'Engage-Sports pour sélectionner la nouvelle marche choisie en cliquant sur le bouton **S'inscrire** correspondant. Puis renseigner les informations administratives et valider l'inscription.



Dans le panier d'inscription, après avoir coché la case « **J'ai pris connaissance des conditions ...** », choisir le mode de paiement : carte bancaire ou chèque ?



Paiement par Carte bancaire (CB)

Si vous choisissez paiement par carte bancaire, vous êtes dirigés vers le site sécurisé de la Banque Populaire, avec les renseignements classiques de paiement par CB.

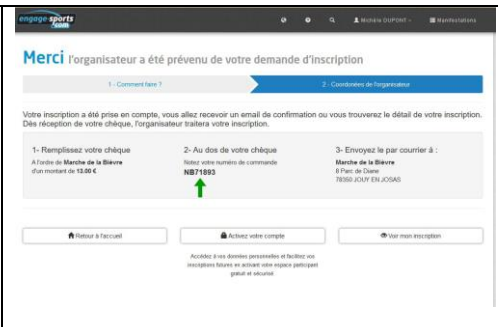
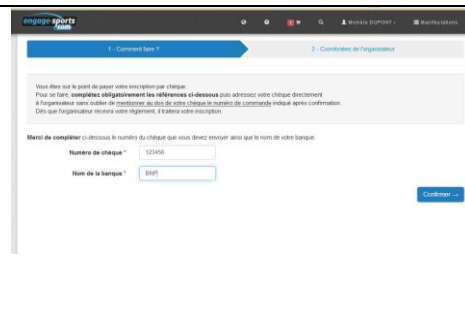
Après paiement, par vous recevrez un mail automatique, accusant réception de votre paiement CB et récapitulant vos inscriptions.

Après validation des inscriptions par l'organisateur,

vous recevrez un mail de confirmation avec vos numéros de dossard. Vous êtes désormais Engagés.

Paielement par chèque.

Sur l'écran suivant, vous devez indiquer le N° du chèque et le nom de la banque. Le chèque est à faire à l'ordre de Marche de la Bièvre et à envoyer à l'organisateur. Ne pas oublier de noter le N° de commande au dos du chèque



Après confirmation de votre souhait de payer par chèque, vous recevrez un mail automatique rappelant ces différentes consignes.

A réception de votre paiement et après validation de vos inscriptions par l'organisateur, vous recevrez un mail de confirmation avec vos numéros de dossard. **Vous êtes désormais Engagés**

Si vous quittez l'application avant paiement, les données renseignées ne seront pas conservées. Notez bien votre N° de commande. Bien garder votre mail de confirmation d'engagement. C'est à partir de ce mail que vous pourrez à nouveau accéder à votre bulletin d'inscription et l'imprimer ou le modifier

Imprimez les mails de confirmation avec les numéros de dossards, présentez-les au départ pour retirer les bracelets d'identification qui vous permettront d'accéder aux différents ravitaillements.

III – Inscription de groupes : ajouts de participants ou inscriptions fractionnées

Il est conseillé de procéder à l'inscription du groupe en une seule fois.

Toutefois, si vous deviez inscrire des participants retardataires ou procéder de manière fractionnée

- faire une première série d'inscriptions, la plus complète possible (Paragraphe II)
- Effectuez le paiement (CB ou chèque)

A partir du mail de confirmation d'engagement, vous pourrez

- vous reconnecter (Voir/modifier mon inscription)
- et ajouter des participants.
-

Remarque : si vous avez attribué un nom au groupe (facultatif), les nouveaux participants ne bénéficieront pas de ce nom !!

IV – Création d'un groupe participant

Il est possible de créer un compte participant (avec identifiant et mot de passe). Cette option est surtout réservée aux familles d'Engage-sports (cyclisme, ski, ...) ou aux capitaines de groupes ayant des inscriptions compliquées à gérer. Elle est proposée après paiement d'une inscription. Elle permet une gestion plus aisée des inscriptions et de l'affectation des participants à des groupes.